



Successiion et crédit location avec option d'achat voiture

Par franckSOVAB

bonjour, je viens chercher des réponses.

mon beau père est décédé décembre 2023, il avait contracté un crédit loa sans assurance décès.

ma femme est fille unique et seule héritière.

La société nous réclame le reste du crédit qui se monte à 31000 euros.
mon beau père possède une maison que l'on doit mettre en vente.

ma question est dans le cadre de la succession

sommes nous dans l'obligation de payer immédiatement le crédit ou dire à la société de location que le crédit sera soldé lors de la vente de la maison ?

merci pour votre aide et je suis à votre disposition pour toute questions

franck

Par isernon

bonjour,

rien n'oblige l'organisme de crédit de vous accorder un délai de paiement et même s'il vous l'accordait, vous aurez des frais.

imaginez que la vente se fasse dans 5 ans ?

mais vous pouvez continuer à rembourser cette LOA à la place de votre beau-père, ou proposer à un tiers de reprendre cette LOA.

salutations